



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 novembre 2020

L'an deux mil vingt, le dix-sept novembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 21
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 5
Nombre de votes pour : 23
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 novembre 2020

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Michelle LUCAS, Laurent JOLLY, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX et Benoît COQUAND.

Absents excusés :

Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Christine CABEZAS, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Franck VIGNAUD,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Thierry GOMES, ayant donné pouvoir à Guillem LEROUX,
Laetitia NATIVELLE, ayant donné pouvoir à Sandrine RIGAUX.

Absents :

Anne-Cécile MERCIER

Début de la séance : 18h00

Fin de la séance : 19h19

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.20.093 - Création de deux postes de rédacteur au 1er décembre 2020

Christian DUMAS expose :

Le Maire informe qu'aux termes de la loi n° 84-53 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Afin de répondre à l'organisation des services, notamment la création d'un poste dédié à la « Démocratie Locale – vie numérique » et afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur liste d'aptitude suite à promotion interne, il est nécessaire de créer deux postes de rédacteur à temps complet

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public conformément à l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984

Après avis du Comité Technique du 13 octobre 2020 et après présentation à la Commission « Finances – Ressources Humaines – Administration Générale et Métropole » du 3 novembre 2020, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de créer deux postes de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} décembre 2020

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à la majorité, 23 pour et 5 abstentions (Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE), les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 18 NOV. 2020

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :

Publication le :

Notification le :

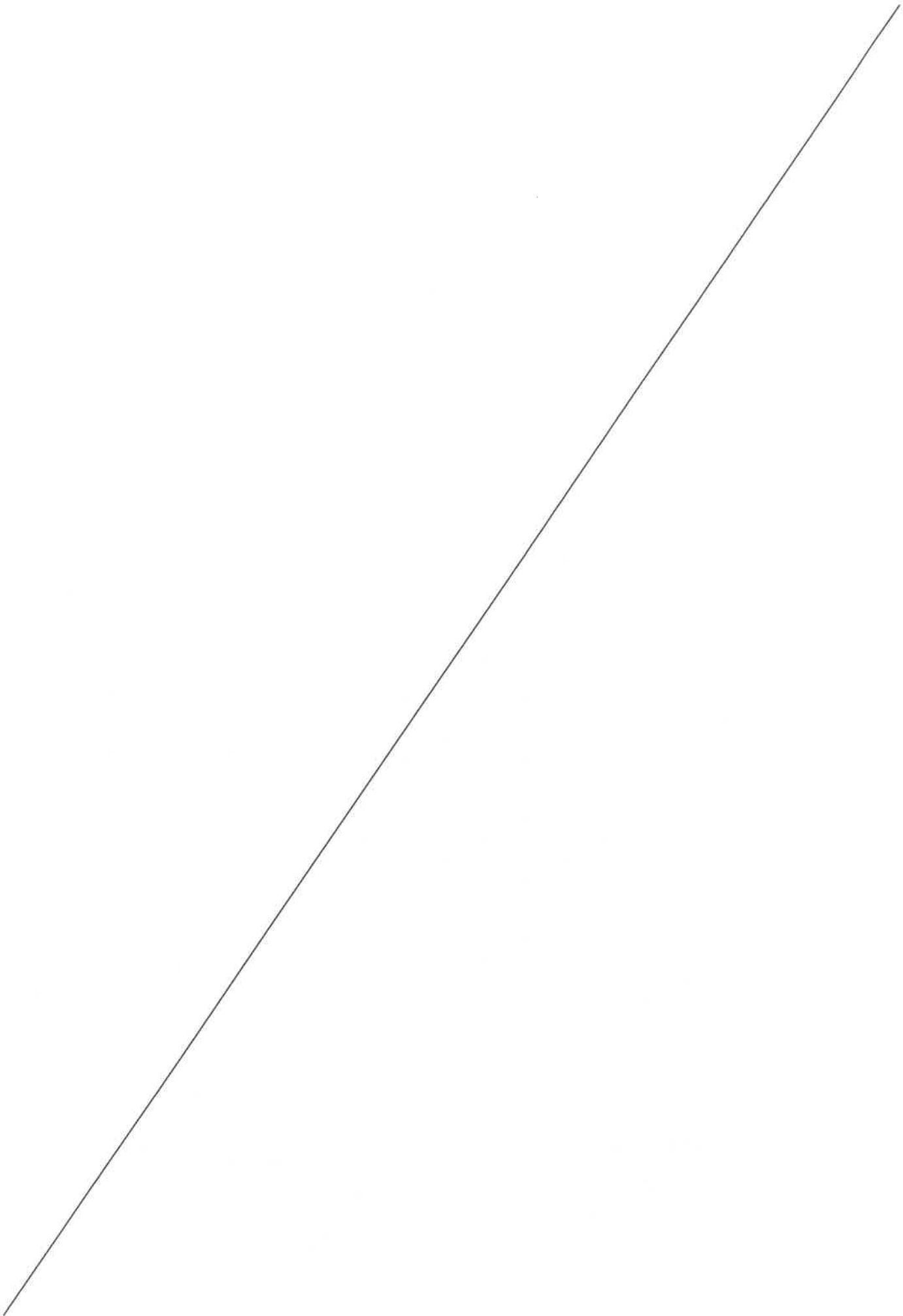
24 NOV. 2020
24 NOV. 2020

24 NOV. 2020



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer

DL-20-093

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2020-11-24T10-02-59.00 (MI226654094)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20201117-DL-20-093-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Création de deux postes de rédacteur au 1er décembre 2020

Date de décision : 17/11/2020



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Création de poste.

Acte : DL.20.093-RH-création de 2 postes de rédacteur au 1er décembre 2020.PDF **Multicanal :** Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 24/11/20 à 10:02

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 24/11/20 à 10:02

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 24/11/20 à 10:08